

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 février 2023 à 19 heures

Présents : LONGIS Marie-Line, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARCIA Brigitte GARNIER Christian, GIRAUD Pascale, KUHNE Pablo, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice. DUC-MAUGE Pascal, JOLLAND Marie-Chantal, PHILIBERT dit JAIME Michel,

Excusés/Absents : CHERON Elodie a donné pouvoir à Mme MILLIAT Véronique, PUECH Julie a donné pouvoir à Mme LONGIS Marie-Line, JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien, VEYRAND Pierre.

Secrétaire de séance : KUHNE Pablo

Ordre du jour de la séance :

- Signature du PV du 30 janvier 2023

- Délibérations :

- Convention cadre de groupement de commande avec la SMVIC
- Vote des comptes de gestion 2022 (Commune-et budgets annexes logement maison Darodes, Restaurant Scolaire-Gîte Auberge et Bibliothèque)
- Vote des comptes administratifs 2022 (Commune-et budgets annexes logement maison Darodes, Restaurant Scolaire-Gîte Auberge et Bibliothèque)
- Vote affectation de résultat (Commune-et budgets annexes logement maison Darodes, Restaurant Scolaire-Gîte Auberge et Bibliothèque)
- Modification du Cia suite à la dernière délibération du 30012023.
- Convention relative à la participation financière des frais de fonctionnement du centre médico-scolaire situé à St Marcellin pour les années 2020-2021- 2021-2022 et 2022-2023.
- Divers

1/Validation du PV de la séance du 30 janvier 2023

Accepté à l'unanimité

2/ Convention cadre de groupements de commande avec la SMVIC- Signature de la convention - Désignation des membres pour siéger à la commission d'appel d'offres

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans un objectif de rationalisation des coûts liés au marché public, en matière de coût de procédure (coût humain compris) et de coût de marché, la ville de Saint-Marcellin propose de plus en plus souvent aux communes du territoire et à l'intercommunalité de rejoindre ses procédures, sous forme de groupement de commandes.

Ces procédures sont un véritable levier économique de réduction des dépenses pour les collectivités membres des groupements.

Il est proposé d'approuver le principe d'une convention cadre pour un groupement de commandes permanent pour les marchés de travaux, fournitures courantes et services récurrents.

Il convient également d'élire les représentants de la commune, un titulaire et un suppléant, à cette commission. L'article L1414-3 du CGCT prévoit que ces membres doivent être désignés au sein des membres siégeant de la commission d'appels d'offres de la ville

Sont désignés comme :

- Coordonnateur Mme LONGIS Marie-Line
- Titulaire : M. PHILIBERT Michel
- Suppléant : Mme DIDIER Véronique

Accepté à l'unanimité des membres votants

3/ Modification du Cia suite à la dernière délibération du 30012023.

Mme le Maire explique que contrôle de légalité de la Préfecture a émis une remarque concernant l'article n°2 de la délibération n°2023-01-06 portant sur la révision du CIA (Complément indiciaire annuel),



Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 février 2023 à 19 heures

Il convient de moduler la part fixe attribuée en fonction du nombre de critères comme suit et de préciser que ces montants sont exprimés en net

Part fixe attribuée en fonction du nombre de critères satisfaits
4 critères atteints : 240 €
3 critères atteints : 180 €
2 critères atteints : 120 €
1 critère atteint : 60 €
0 critère atteint : 0€

Accepté à l'unanimité des membres votants

4 Convention relative à la participation financière des frais de fonctionnement du centre médico-scolaire situé à St Marcellin pour les années 2020-2021- 2021-2022 et 2022-2023.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le centre médico-scolaire est une institution qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Il est basé à St Marcellin et regroupe une équipe constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières etc.

Ce centre a pour but de mettre en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre élèves, parents et enseignants.

Les enfants de St Antoine ont accès à ce centre. Une participation financière pour couvrir les frais de fonctionnement, calculée au prorata du nombre d'élève inscrit, est demandée au communes.

Une convention pour chaque année scolaire est établie entre la ville de St marcellin et la commune de St Antoine l'Abbaye.

Aussi, 3 conventions sont établies aux conditions suivantes

- année 2020/2021- 102 enfants-Forfait 0.54€/ par élève
- année 2021/2022- 111 enfants – forfait 3.70€ par élève
- année 2022/2023 -115 enfants- forfait 3.70€/par élève

Accepté à l'unanimité des membres votants

Mme Villard Bernadette fait remarquer la forte augmentation du coût par élève entre 2020-2021 et 2021-2022.

5/- M. Philibert Michel, adjoint aux finances explique aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le trésorier avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (un par budget voté).Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

Le compte administratif quant à lui, constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale. À la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser).

Bibliothèque

➤ **Compte administratif**

Recettes de fonctionnement : 48 798.90€

Dépenses de fonctionnement : 52 723.99€

Résultat de fonctionnement : - 3 925.09€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 février 2023 à 19 heures

- Affectation des résultats.
- Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget bibliothèque 2023 comme suit :
Pour mémoire report 2021 : 5 178.80€
Affectation de résultat : 1 253.71€ (report 2021+ résultat 2022) en excédent de fonctionnement
Accepté à l'unanimité des votants

Gîte Auberge

- Compte administratif

Recettes d'investissement :	17 639.57€
Dépenses d'investissement :	0.00€
Résultat d'investissement :	17 639.57€
Recettes de fonctionnement :	22 223.46€
Dépenses de fonctionnement :	3 341.70€
Résultat de fonctionnement :	18 881.76€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.
Accepté à la majorité des votants
- Affectation des résultats.

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget Gîte Auberge 2023 comme suit :
Section Fonctionnement (pour mémoire report 2021 : 15 171.64€)
Affectation de résultat 34 053.43 € (report 2021+ résultat 2022) :
34 053.43€ en excédent de fonctionnement.
Pour information, le solde d'exécution d'investissement est de 0€
Accepté à l'unanimité des votants

Logement Maison Darodes

- Compte administratif

Recettes d'investissement :	9 865.18€
Dépenses d'investissement :	9 943.60€
Résultat d'investissement :	- 78.42€
Recettes de fonctionnement :	29 030.04€
Dépenses de fonctionnement :	7 528.09€
Résultat de fonctionnement :	21 771.95€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.
Accepté à la majorité des votants
- Affectation des résultats.

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget LASM 2023 comme suit :
Section Fonctionnement (pour mémoire report 2021 : 38 152.08€)
Affectation de résultat 59 294.03 € (report 2021+ résultat 2022)
9 623.60€ obligatoire en recettes d'investissement
50 300.43€ en excédent de recette de fonctionnement.
Pour information le solde d'investissement est de -9 623.60€
Accepté à l'unanimité des votants

ml

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 février 2023 à 19 heures

Restaurant scolaire

➤ Compte administratif

Recettes de fonctionnement : 75 132.80€

Dépenses de fonctionnement : 69 817.07€

Résultat de fonctionnement : 5 315.73€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats.

Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget restaurant scolaire 2023 comme suit :

Pour mémoire report 2021 : 1 667.61€

Affectation de résultat : 6 983.34€ (report 2021 + résultat 2022) en excédent de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité des votants

Arrivée de M VEYRAND Pierre

Commune-

➤ Compte administratif

Recettes d'investissement : 2 364 817.59€

Dépenses d'investissement : 2 373 983.35€

Résultat d'investissement : - 9 615.76€

Reste à réaliser (RAR) 2022 : - 25 076.00€

Recettes de fonctionnement : 1 335 867.74€

Dépenses de fonctionnement : 1 003 234.94€

Résultat de fonctionnement : 332 632.80€

Ces chiffres sont en accord avec le compte de gestion.

Accepté à la majorité des votants

➤ Affectation des résultats.

➤ Il est proposé de reporter le résultat de fonctionnement au budget Commune 2023 comme suit:

Section Fonctionnement (pour mémoire report 2021 : 356 141.23€)

Affectation de résultat : 688 774.03€ (report 2021 + résultat 2022)

189 140.55€ affectation en recettes d'investissement

499 633.48€ en excédent de fonctionnement.

Pour information, le solde d'investissement est de – 164 064.55€

Accepté à l'unanimité des votants

Il est à noter que Mme le maire n'a pas pris part au vote des comptes administratifs.

6/Divers

A/ Compte rendu de l'entretien avec L'ONF

M PHILBIERT Michel explique que suite à un entretien avec M GAMIN, représentant de l'ONF, il est proposé un programme d'action concernant des travaux sylvicoles dans la forêt de St Antoine l'Abbaye (parcelles 11 et 12) d'une surface 15,13HA Ces travaux consisteraient à élaguer les repousses et conserver les meilleurs sujets.

Ces travaux sont susceptibles d'accueillir une subvention du Département de l'Isère de 80% dans le cadre « d'un arbre, un habitant ».

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 février 2023 à 19 heures

La demande de subvention étant à déposer avant le 5 mars, Mme le Maire explique qu'une décision pour ladite demande sera effectuée.

B/ Projet d'antenne relai

M. GRENIER Roland rappelle que le village est en zone blanche concernant la téléphonie mobile. Afin de remédier à ce problème, il est envisagé l'installation d'une antenne téléphonique relai (orange et Free). Cette infrastructure serait installée au Prè Brunet, terrain, appartenant à la Commune et le plus approprié pour irriguer correctement le village (accès, électricité etc...).

Le village étant situé en zone ZPPAUP, l'avis des ABF a été demandé. Dès que ce dernier sera rendu, une convention avec l'installateur pourra être signée et un permis déposé.

La société New Deal sera conviée pour expliquer ce projet lors d'un prochain conseil municipal.

M KUHNE Pablo explique qu'il est contre la téléphonie mobile mais qu'il ne fera pas obstacle au projet.

C/Informations communales

☞ Mme Le Maire rappelle aux élus que la cérémonie du 19 mars aura lieu à 11h30 au monument aux morts.

☞ Elle informe le conseil que L'ASVP est en place (tenue, assermentation etc..) et peut exercer ses fonctions

☞ L'édile indique que les travaux de la Façade occidentale sont terminés mais que la remise en état de fin de chantier n'a pas été effectuée (pelouse abîmée, système d'irrigation endommagé). Après discussion avec l'entreprise concernée, il est envisagé de leur facturer les dommages.

M. Grenier souligne que la commune devrait leur adresser un devis afin de valider cet accord.

☞ Date des prochains Conseils municipaux :

- Lundi 27 mars 2023 à 19h
- Lundi 24 avril 2023 à 19h

☞ Mme MILLIAT Véronique annonce à l'assemblée que le local commercial (ex Vival) n'a toujours pas trouvé de preneur et que le propriétaire ne souhaite pas signer de bail locatif avec la mairie.

D'autres commerces risquant de fermer leur porte, ne trouvant pas de preneur, Mme le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur le sujet afin d'anticiper les fermetures.

☞ La 2^{ème} adjointe explique qu'Isère attractivité a lancé un appel à projet et l'auberge du midi (Dionay) a été retenu pour ce programme.

Un architecte et un spécialiste des marques ont établi un diagnostic du bâtiment. Il en ressort que

- le lieu (vue, terrasse bâtiment) à un fort potentiel
- des progrès sur la signalétique sont à mettre en œuvre
- il est nécessaire d'apporter un identité Iséroise (Noix-Randonnée-Ravioles feu de cheminée etc) qui fait défaut sur le département.

Pour ce faire, des solutions seront apportées par le propriétaire du fonds de commerce.



Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 février 2023 à 19 heures

La commune quant à elle, pourrait être accompagnée par cet organisme pour effectuer des travaux d'investissement (mise au norme des douches, assainissement etc..) qui seraient financés par la Région à hauteur de 50%. Le programme s'étalerait sur une durée de 5 ans.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h30.

Signatures :

Maire
Mme LONGIS Marie-Line



Secrétaire de séance
M Khune Pablo.

